

A l'attention des présidents et entraîneurs

Rappel

Les officiels tiennent à rappeler à l'ensemble des nageurs que la chambre d'appel est un lieu particulier dans lequel il convient d'adopter une attitude respectueuse vis à vis de ou des officiels en poste et des autres concurrents présents.

Pour ce faire, les comportements ci dessous font partie des attitudes inappropriées en ce lieu :

- Manque de respect aux officiels présents par une attitude irrespectueuse ou l'emploi d'un vocabulaire grossier.
- Diffusion de musique à un niveau sonore élevé pouvant déranger les autres compétiteurs.
- Déplacement du mobilier prévu à l'attente des nageurs pour son confort personnel.

Les nageurs ne respectant les points précédemment développés s'exposent à des disqualifications.

Les officiels en poste ne sont pas responsables de l'absence des compétiteurs en chambre d'appel ou sur la plage de départ. Il convient donc à chaque entraîneur puis à chaque nageur de prendre ses responsabilités quand au déroulement de la compétition et de l'attention en chambre d'appel.

MARIANNE MONDIN
Responsable de la Commission